

Règlement du SwimRun de l'Île Charlemagne 2024

Informations pratiques

Le SwimRun de l'Île Charlemagne se déroulera le **dimanche 22 septembre 2024** sur la base de loisirs de l'Île Charlemagne au Parc de Loire sur la commune de Saint Jean Le Blanc (45650).

Des parkings sont prévus pour les compétiteurs et accompagnants (accessibles en dehors des épreuves).

Coordonnées GPS du site : 47.8952452509419 N, 1.9402148291959906

Lien Google Maps : VVWR+23 Saint-Jean-le-Blanc



Epreuve durable

Possibilité de covoiturage sur <https://www.mobicoop.fr/> en cherchant l'événement « SwimRun Orléans » La nature vous accueille, respectez-la ! Jetez vos déchets aux endroits appropriés sinon conservez-les.

Apportez votre bonnet de bain, votre gobelet, ... et limitons les déchets.

Épreuves

Les SwimRun sont des manifestations enchaînant des parcours de natation et course à pied répétés, d'un minimum de trois segments.

Le SwimRun d'Orléans pourra être effectué seul (solo) ou en équipe de deux (duo).

Deux distances sont proposées :

S :

- 6,75 km dont 1,4 km de natation et 5,35 km de course à pied
- Ouvert à partir de la catégorie cadet, personnes nées jusqu'en 2007.
- A partir de 8h : Retrait des dossards
- 10h20 : Départ
- 11h20 : Remise des résultats

M :

- 13,5 km dont 2,8 km de natation et 10,7 km de course à pied
- Ouvert à partir de la catégorie junior, personnes nées jusqu'en 2005.
- A partir de 8h : Retrait des dossards
- 10h00: Départ
- 12h15 : Remise des résultats

Tarifs

Epreuve	Tarif solo (€)		Tarif par équipe de 2 (€)	
	Licencié FFTRI	Non licencié FFTRI	Licenciés FFTRI	Non licenciés FFTRI
S	20	25	20	25
M	35	43	35	43

- Pour les non licenciés de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI), les tarifs incluent le «pass compétition» (5€ pour la distance S et 8€ pour la distance M)

- Ces tarifs s'entendent hors frais de transaction et de gestion

Inscriptions

- Les inscriptions sont à faire en ligne sur le site de Protiming : <https://www.protiming.fr/>
- L'épreuve S est limitée à 120 inscrits
- L'épreuve M est limitée à 120 inscrits
- Une équipe DUO correspond à 2 inscrits
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte
- Chaque athlète, dont le dossier sera accepté (cela peut prendre quelques jours), verra son nom et prénom affiché sur la page « inscrits »

- La remise des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité et :

o de la licence compétition FFTRI de l'année en cours

o OU (pour ceux n'ayant pas de licence compétition) d'un pass compétition à remplir et payer en ligne :

- Lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.
- Lorsque le demandeur est mineur : la prise d'un Pass Compétition est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention du pass compétition nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.
- **Il ne sera donc plus demandé de certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon ou du swimrun par l'organisateur.**

- Les inscriptions sur place sont possibles, sous réserve de place disponible et de fournir les documents demandés ci-dessus, y compris le « pass compétition » pour les non licenciés compétition.

Règlement de course

- Toutes les épreuves sont soumises à la dernière réglementation sportive en vigueur de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) consultable ici que le participant s'engage à respecter : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>
- Toute inscription à une des épreuves implique l'acceptation totale du présent règlement.
- L'inscription se fait en équipe de deux ou en solo selon les formats.
- Pour participer en équipe, votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou mixte : 1 homme et 1 femme).
- Les personnes ne disposant pas du dossard seront interdites sur le parcours pendant le temps de la course et pourront être exclues de la course par l'organisation, même s'ils accompagnent un participant inscrit.
- Pendant la course, aucune aide extérieure n'est possible sous peine de disqualification immédiate.
- Aucune limite de temps ne sera appliquée
- Départ :
 - o La présence des participants au briefing (¼ heure avant le départ des courses) est obligatoire afin d'écouter les différentes consignes (parcours, sécurité, règles, pénalités, respect de la circulation ...)
 - o Il n'y aura pas de départ différé entre les hommes et les femmes
- Arrivée :
 - o Une fois la ligne franchie, les participants devront rendre la puce électronique et le dossard (chasuble) sous peine de facturation supplémentaire (la non remise de la puce électronique ou de la chasuble sera facturée 15 euros).
 - o Le chronomètre sera arrêté par le comité d'organisation à la ligne d'arrivée. Pour les équipes, la présence simultanée des 2 coureurs de l'équipe sera obligatoire.

Règlement épreuve course à pied

- **Le parcours de course à pied est balisé.** Les participants s'engagent à respecter ce balisage et à ne pas sortir des chemins proposées.
- Les membres d'une même équipe s'engagent à ne pas être séparés de plus de 15 mètres sous peine de disqualification.
- Des zones de propreté seront définies par les organisateurs. Tout athlète abandonnant des déchets hors de ces zones se verra sanctionné selon l'application de la réglementation générale.

Règlement épreuve natation

- Les participants devront apporter leur propre bonnet de bain (port obligatoire)
- L'organisation ou le corps arbitral pourra vous interdire de prendre le départ si vous ne possédez pas de combinaison néoprène et que celle-ci est obligatoire (si la température de l'eau est inférieure à 16°C). Vous ne pourrez pas bénéficier d'un quelconque remboursement.
- Aucun prêt et aucune location de combinaison ne sont prévus sur place.

Athlète en situation de handicap

- Envoyer un mail à contact@orleans-triathlon.com en indiquant le handicap et les moyens mis en œuvre (nombre d'accompagnants, matériel, ...) afin que l'organisation puisse mettre en place les mesures adaptées permettant d'assurer la sécurité

Matériel

Matériel obligatoire

- le dossard (chassable fournie par l'organisation)
- une paire de lunettes de natation
- un bonnet de bain
- la puce électronique pour le chronométrage (fournie par l'organisation)
- un sifflet sans bille, toujours à portée de main
- des chaussures adaptées
- une combinaison isotherme type néoprène portée sur l'intégralité de l'épreuve adaptée à des T° supérieures ou égales à 12°C si température de l'eau est inférieure à 16°. Si la température de l'eau est supérieure à 16°, aucune combinaison n'est obligatoire.

Matériel interdit

- Une combinaison isotherme type néoprène si température de l'eau supérieure à 24.5°
- Toute aide à la flottabilité de dimension supérieure à 100cm x 30cm
- Les palmes et les tubas

Matériel autorisé

- Une corde (ou leash) reliant les deux participants d'une même équipe est autorisée en course à pied et/ou en natation. Les départs sont donnés groupés, l'utilisation de la corde (ou leash) est autorisée à partir du premier tronçon de natation (et donc interdite sur le premier tronçon de course à pied);
- Toute aide à la flottabilité et à la traction (pull-buoy, plaquettes) de dimension inférieure à 100cm x 30cm.

Responsabilité vol / bris

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel, de même en cas de mauvais état de santé du concurrent ou de mauvais entretien de son matériel.

Annulation ou modification de l'événement - Remboursement

- En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisation (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, (y compris température de l'eau inférieure à 12°C), décision des autorités administratives, etc...), aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription
- Le remboursement des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition causée par la faute de l'organisation
- Vous pouvez transférer votre inscription à un autre concurrent en ayant préalablement réalisé le changement (utiliser le formulaire de contact sur le site de Protiming afin de fournir toutes les informations demandées lors de l'inscription vous concernant avec celles du remplaçant)

Droit à l'image

- Les participants ou leur représentant légal renoncent à leur droit à l'image.